



SAISON 2023



Toutes vos commandes de licences

devront être accompagnées d'un bordereau de commande daté, signé et tamponné.

Pour une nouvelle licence

Pièces à fournir obligatoirement :

1 formulaire FFPJP de prise de licence 1 justificatif d'identité 1 photo d'identité récente 1 certificat médical (de moins de 1 an) (sauf pour les mineurs, voir ci-dessous)

Certificat médical pour les mineurs

Le certificat médical pour les mineurs n'est plus obligatoire. Un questionnaire de santé FFPJP est à renseigner par le mineur et son représentant légal. En cas de réponse positive au questionnaire de santé, il est impératif de produire un certificat médical datant de moins de 6 mois.

1ère commande de licences

Règlement de la fiche financière (reliquats 2022 + affiliation comité).



Pour les joueurs(ses) participant aux championnats

Pensez à faire valider les licences 15 jours avant la date butoir d'inscription.

Pour un renouvellement de licence

Pièces à fournir obligatoirement :

1 formulaire FFPJP de prise de licence 1 questionnaire de santé pour licencié(e) majeur ou mineur

Un certificat médical reste valable 3 saisons consécutives.

En cas de réponse positive au questionnaire de santé, il est impératif de produire un certificat médical datant de moins de 6 mois.

Formulaire FFPJP de prise de licence

ATTENTION à l'encart « ENCADRANT et/ou DIRIGEANT », il doit être obligatoirement renseigné par les initiateurs, éducateurs, dirigeant : président, secrétaire général, trésorier général du club (voir la note sur les contrôles d'honorabilité).

Paiements



Par relevé de licences et fiche financière envoyés par mail

Mode de règlement à privilégier :

Le virement

IBAN: FR76 1690 6010 2203 8136 3114 138

BIC: AGRIFRPP869

Ne pas oublier d'ajouter le nom de votre club au libellé du virement.

Ou par chèque

Comité Départemental du Gers de Pétanque et de Jeu Provençal

Jours et Horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi, mercredi et jeudi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00 Vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h00

Récupération des licences au Comité

Soit par un membre du bureau du club. Soit par la Poste par lettre suivie, frais postaux facturés sur la fiche financière.